



depart etranger recepisse carte de sejour

Par **calvesi**, le **09/06/2009** à **09:06**

Bonjour,

Ma femme est Marocaine, et conjointe de Français, la préfecture doit lui délivrer une carte de résident de 10 ans. son dossier est en cours.

Nous avons prévus que ma femme reste en vacances cet été au Maroc pour 3 mois jusqu'à fin septembre pour rendre visite à sa famille et présentée notre petite fille qui a 5 mois.

mais son récépissé est valable que jusqu'au 28 juillet.

Comment peut-elle faire pour pouvoir partir et revenir sans problème ?

Est-il possible de prorogé les droits du récépissé jusqu'à fin septembre.

la préfecture nous dit que c'est possible avec un visa consulaire de retour...

Si c'est vrai où peut-t-on le demander ?

Merci de votre aide

cordialement